

Le droit de savoir

Remplir la Formule 13A : Certificat de divulgation de renseignements financiers

Note : Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce document, veuillez consulter le site suivant : undroitdefamille.ca.

Important : Pour les femmes victimes de violence, c'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité, communiquez (en Ontario) avec la ligne francophone de soutien Fem'aide :

Téléphone : 1 877 336-2433

Mise en garde

Cet atelier contient des renseignements sur les procédures judiciaires en droit de la famille telles que définies au moment de sa mise en ligne, en janvier 2019. Le droit peut avoir changé.

Vous pouvez trouver les renseignements les plus récents en consultant les sites suivants :

- [Lois et règlements du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Lois et règlements du gouvernement fédéral](#)

Cet atelier ne remplace pas les conseils juridiques et l'aide d'un avocat ou d'une avocate. Si vous n'avez pas les moyens d'engager un avocat ou une avocate, contactez [Aide juridique Ontario](#).

Introduction

La divulgation financière

Afin de rendre une décision juste, la Cour de la famille a besoin de connaître la situation financière des personnes concernées.

- La divulgation financière : permet de partager des documents de nature financière avec votre ex-partenaire et la Cour de la famille;
- appuie et accompagne vos demandes en justice.

Cet atelier vous explique en détail comment remplir, page par page, la Formule 13A : Certificat de divulgation de renseignements financiers, dans le cadre d'une demande de divorce simple.

Les formules

Les formules sont les formulaires à remplir lors d'une procédure à la cour. Chaque procédure requiert que les personnes remplissent des formules différentes contenant de l'information différente. Il faut s'assurer de bien les remplir pour ne pas compromettre ou retarder la procédure.

Attention : Avant de remplir une formule, assurez-vous toujours d'avoir la version la plus récente. Vous pouvez trouver toutes les formules en ligne sur [cette page](#).

Documents à remettre

Lorsque vous faites une divulgation financière, vous devez communiquer les documents suivants :

- un état financier;
- des documents financiers;
- **un certificat de divulgation de renseignements financiers.**

Pour en savoir plus sur cette procédure, consultez notre atelier [L'obligation de divulguer sa situation financière](#).

Dire la vérité

Il est important d'inscrire des renseignements véridiques sur les formules. Il est interdit de faire de fausses déclarations à la cour. Si vous mentez en cours de procédure, cela pourrait entraîner des conséquences. Vous pourriez notamment perdre votre crédibilité auprès de la cour, prolonger la durée des procédures, et augmenter vos frais de justice.

Commençons à remplir la Formule 13A

Téléchargez la Formule 13A sur [cette page](#) et sauvegardez-la sur votre ordinateur.

Les prochaines sections vous guideront, page par page, pour remplir la Formule 13A.

La formule est disponible en format Word et PDF. Bien qu'il soit possible de l'imprimer et de la remplir à la main, il est déconseillé de le faire. Une version numérique sera plus lisible. Le format Word est recommandé, parce que les espaces à remplir s'ajustent automatiquement à la longueur du texte.

Les champs du formulaire seront présentés page par page, en lisant de gauche à droite et de haut en bas.

Chaque fois que vous joignez un document financier à votre divulgation financière, vous devez l'identifier sur la Formule 13 A. La formule est divisée en trois parties :

- Partie A : Sources de revenus
- Partie B : Dépenses spéciales et extraordinaires
- Partie C : Demande d'égalisation des biens

Pour savoir quel document vous devez joindre à la Formule 13A, suivez l'atelier [Documents-financiers-à-divulguer-formule-13a](#).

Page 1

En-tête

-----	Numéro de dossier du greffe
_____ <i>(Nom du tribunal)</i>	Formule 13A : Certificat de divulgence de renseignements financiers
situé(e) au _____ <i>Adresse du greffe</i>	

À la première page du formulaire, vous retrouvez l'en-tête du document. Vous devez y inscrire des renseignements sur votre dossier à la cour.

Si vous êtes la requérante, le greffier vous aidera à remplir cette section lorsque vous déposerez votre demande principale et les autres documents requis.

Si vous êtes l'intimée, vous devez inscrire les renseignements qui concernent la requête de votre conjoint. Vous devez le faire sur toutes les pages, dans l'espace réservé à cet effet.

Les parties impliquées

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Dans cette partie de l'en-tête, vous devez inscrire les renseignements qui correspondent à ceux de votre demande principale.

Comment identifier les documents financiers sur la Formule 13A?

Après avoir rempli l'en-tête, vous pouvez commencer à identifier les documents financiers que vous allez joindre à la Formule 13A. Vous pouvez le faire à partir de la page 2 de votre formule.

Pour chaque document, il faut écrire :

- le numéro du document;
- la description du document;
- la date du document.

Numéro du document	Description du document	Date du document (aaaa/mm/jj)
--------------------	-------------------------	----------------------------------

Cet encadré se retrouve au début de chaque page. Lorsque vous allez inscrire les renseignements concernant un document, assurez-vous de les ajouter dans la bonne colonne.

Numéro du document : En premier, il faut écrire la lettre de la section (A, B ou C). Il faut ensuite les numéroter, en ordre croissant, à partir de 1 (1, 2, 3, 4, etc.). Par exemple, le premier document de la section A aura pour numéro « A 1 ». Le premier document de la section B portera le numéro « B 1 ».

Description du document : Il faut écrire le titre du document. En général, il se trouve dans la partie supérieure de la première page. Lorsqu'il s'agit d'une lettre ou d'une autre correspondance, vous devez inscrire l'objet de la correspondance.

Date du document : C'est la date à laquelle le document a été fait. Par exemple, pour un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, il faut écrire la date à laquelle il a été produit, même si cet avis porte sur une autre année.

Numéro du document	Description du document	Date du document (aaaa/mm/jj)
Partie A : Sources de revenu		
Déclarations de revenu personnelles		
.		
.		
.		
.		
.		
Avis de cotisation et de nouvelle cotisation		
.		
.		

Comment joindre les documents financiers?

Vous devez joindre une photocopie des documents que vous avez identifiés sur la Formule 13A. Voici les étapes à suivre.

- Faire une photocopie des documents;
- Agrafer à chaque photocopie une page blanche avec les informations suivantes : le numéro du document et la description, tels qu'indiqués dans la Formule 13A ;
- Conserver dans un endroit sûr tous les documents originaux.

Comment rassembler les documents?

Exemple : Document à joindre : Déclaration d'impôts faite en 2017

- 1- Photocopier le document original
- 2- Agrafer une feuille blanche à la photocopie
- 3- Identifier le document sur la feuille blanche (écrivez sur la feuille blanche le numéro du document et la description du document. Exemple : A1 déclaration d'impôts 2017)
- 4- Conserver dans un endroit sûr tous les documents originaux.

Une fois la formule remplie

Une fois que vous avez rempli et vérifié toutes les sections de la formule, vous devez l'imprimer. Assurez-vous que toutes les informations soient

exactes. Vous devez remplir la formule au meilleur de vos connaissances.

Pour connaître les prochaines démarches à entreprendre, consultez notre atelier [L'obligation de divulguer sa situation financière.](#)

Pour avoir plus d'informations

Pour en apprendre plus sur vos droits et obligations en droit de la famille, visitez undroitdelafamille.ca.

Vous pourrez suivre d'autres ateliers portant sur :

- La divulgation financière;
- Les demandes en justice;
- La signification spéciale;
- Le divorce simple;
- D'autres thèmes en droit de la famille.

Ressources utiles

Information gratuite sur les démarches devant les tribunaux en droit de la famille

Contactez une cour près chez vous pour vérifier si vous pouvez avoir accès à :

- [Centre d'information sur le droit de la famille](#)
- [Avocat de service en droit de la famille de l'Aide juridique Ontario](#)
- Si vous êtes victime de violence conjugale, vous pouvez avoir recours au [Programme des agents de soutien en droit de la famille](#). Pour la liste des agentes francophones, [cliquez ici](#).

Renseignements sur les procédures en droit de la famille

- [Demandes en droit de la famille devant la Cour de justice de l'Ontario](#)
- [Demandes en droit de la famille devant la Cour supérieure de justice ou devant la Cour de la famille](#)
- [Demande générale en droit de la famille](#)

Autres ressources en ligne

- [Ministère du Procureur général — Droit de la famille](#)
- [Femmes ontariennes et droit de la famille](#)
- [Cliquezjustice.ca — Familles et couples](#)
- [Éducation juridique communautaire Ontario \(CLEO\)](#)
- [Centre d'information juridique d'Ottawa](#)

Cet atelier en ligne est maintenant terminé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [nos autres ateliers](#) qui portent sur divers de sujets juridiques.



Ce document a été rédigé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.